17 mars 1981 - Seul le prononcé fait foi
Télécharger le .pdf

Entretien de M. Valéry Giscard d'Estaing avec la presse régionale sur son programme électoral, Paris, Palais de l'Élysée, mardi 17 mars 1981

Monsieur le candidat aux élections présidentielles, au nom de mes confrères, nous tenons à vous remercier de consacrer cet entretien aux représentants d'un certain nombre de journaux régionaux.
- Nous sommes ici treize journaux représentant différents endroits de la province française. Nous avons organisé le débat de telle façon que vous ayez la possibilité de répondre sur les principaux sujets de politique intérieure, d'économie et de politique étrangère. Quelques questions d'intérêt régional vous seront posées incidemment, mais nous souhaitons plutôt maintenir le débat au niveau des problèmes nationaux et internationaux, les problèmes régionaux relevant d'interview différentes à d'autres occasions de communiquer avec les journaux.
- Le premier thème que nous avons retenu, c'est celui des institutions politiques de la France : usage, fonctionnement, rénovation et ensuite, communes, départements, régions.
- LE PRESIDENT.- Monsieur le Président, si vous le voulez, un mot d'abord pour vous expliquer comment je vois moi-même cette réunion. Dans une campagne `campagne électorale`, qui n'est pas d'ailleurs officiellement commencée, et puisqu'elle n'est pas officiellement commencée cela impose au citoyen-candidat que je suis mais également au Président de la République un certain nombre de réserves.
- Au-cours de cette campagne il y a d'une-part l'expression directe de son opinion, de son programme, et il y a d'autre-part la réponse à des questions et notamment, je le souhaite, à des questions de la presse écrite. Ces questions permettent d'approfondir les déclarations des candidats et d'aller plus loin dans l'analyse d'une situation et d'une proposition comme ne peuvent le permettre les débats purement oraux, et tel est l'esprit dans lequel je participe bien volontiers à cet entretien avec vous.
- Je souhaiterais pour ma part que lorsque vous posez une question et que je réponds, le texte intégral de ma réponse soit publié afin que les lecteurs connaissent la pensée complète de celui qui est interrogé, motif pour lequel je m'efforcerai d'être bref de façon à ne pas imposer à vos journaux un surcroît de volume qui serait pour eux inacceptable.
- Dès lors qu'une question m'est posée, je demande que la règle soit la publication intégrale de ma réponse.
- Alors premier groupe de questions les institutions de la République, institutions politiques, institutions locales et les questions que vous pouvez vous poser à ce sujet.\
M. BOUZINAC.- Monsieur le Président j'ai été chargé d'ouvrir le feu des questions et nous espérons tous que ce feu sera roulant, selon le sens étymologique du terme. Un des reproches qui vous est fait par certains candidats est d'avoir laissé se développer une certaine influence de la technocratie, étant sous-entendu, c'est une donnée immédiate de l'argumentation de vos concurrents, que cette technocratie est inconditionnellement gagnée à votre cause. Cet envahissement de la technocratie aurait eu pour conséquence, toujours d'après vos concurrents, une détérioration du rôle que doit jouer constitutionnellement le Parlement. Le fait que vous ayez souligné, lors de votre dernier entretien télévisé, que vous aviez choisi comme ministres des personnalités parlementaires particulièrement compétentes n'a pas peut-être suffi à libérer certains sénateurs et députés de ce sentiment de frustration qui semble les habiter. Permettez-moi d'ajouter que le fait que vous ayez confirmé lors de cet entretien télévisé que si vous étiez

moi d'ajouter que le fait que vous ayez confirmé lors de cet entretien télévisé que si vous étiez réélu, le même jour le corps électoral choisirait des élus locaux et des députés, n'a pas suffi à redonner à tous les parlementaires cette rage de vivre et de convaincre qui semble parfois les abandonner.
- Alors, monsieur le Président, la question que je me permets de vous poser : est-ce que vous croyez qu'il vous est fait ainsi un mauvais procès tant en ce qui concerne le fond que la forme ?
- LE PRESIDENT.- D'une façon générale, au-cours de cette campagne `campagne électorale`, je ne chercherai pas à répondre aux critiques qui me seront adressées par d'autres candidats, de même que, vous le verrez, je n'adresserai pas de critiques aux autres candidats.
- J'ai pratiqué dans mon existence un certain nombre de compétitions, ces compétitions sont toujours des compétitions contre soi-même. J'ai par exemple passé les concours traditionnels de la vie universitaire française, je citerai le cas du concours de l'Ecole Polytechnique, on ne concourt pas contre les autres, on ne dénigre pas ses concurrents, on présente sa copie.
- J'ai participé à un certain nombre de compétitions sportives, dans les compétitions sportives le croc-en-jambe, le coup de poing latéral, ne sont pas autorisés £ on s'efforce de savoir quel est celui qui accomplira la meilleure performance sportive. Donc je ne répondrai pas aux critiques venant d'autres candidats, de même que je prononcerai pas de critique à leur encontre, si bien, M. BOUZINAC, que je réponds à votre question en termes directs comme si elle émanait de vous.\
`Réponse` D'abord la technocratie : il y a en France des technocrates, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui ont été formés par un certain nombre d'institutions et d'écoles £ ils sont à l'heure actuelle partout.
- Je vous demande de regarder ce que sont les états-majors des différentes formations politiques, y compris même les dirigeants au plus haut niveau, et vous y trouverez, je dis bien partout, de nombreux technocrates. La seule question est de savoir si on confie à ces technocrates des pouvoirs qui sont excessifs ou exclusifs. Je me suis toujours efforcé de faire le contraire.
- Je vous citerai le cas de l'actuel Gouvernement. Vous verrez que dans l'actuel Gouvernement il y a six présidents de conseils généraux qui sont ceux du Bas-Rhin, du Lot-et-Garonne, du Cher, de la Vienne, du Calvados et de la Haute-Loire. Six présidents de conseils généraux - Et j'ai rappelé en effet, récemment à la télévision, que lorsqu'on avait à remplir de hautes fonctions gouvernementales je considérais qu'une des très bonnes préparations était le fait d'avoir exercé les fonctions parlementaires symétriques : rapporteurs de tel ou tel sujet dans les grandes commissions (j'ai parlé des deux rapporteurs du budget, du rapporteur du budget de la défense, du rapporteur du budget des PTT). Donc je souhaite que les hommes politiques français procèdent largement de la formation et de la préparation électives qui ont été, je le note en passant, les miennes.
- Je souhaite également que dans nos institutions le Parlement joue un rôle actif dans la préparation et dans la prise des décisions essentielles.
- Les seules nouveautés qui ont été introduites dans notre vie institutionnelle du temps de mon septennat ont consisté à accroître les responsabilités ou les droits du Parlement. Il n'y a jamais eu de dispositions de sens contraire. Je les ai citées à la télévision, je n'y reviens pas.
- En sens inverse, je n'ai jamais utilisé de procédures exceptionnelles au-cours de mon septennat, et par exemple il n'y a pas eu recours à des procédures du type de dessaisissement du Parlement pour traiter tel ou tel sujet, comme ceci a pu être proposé ou décidé dans le passé.\
`Réponse` En ce qui concerne la rénovation continue de nos institutions, je ne suis par partisan du bouleversement de nos institutions, je suis au contraire attaché à leur bon fonctionnement et j'ai tenu à ce qu'au terme de mon septennat, c'est-à-dire le mois de mai 1981, les institutions politiques de la France soient exactement dans l'-état où je les ai trouvées en mai 1974. Elles seront rendues intactes au peuple français.
- Pourquoi l'idée d'une rénovation de nos institutions, d'une mise à jour ? C'est parce qu'il y a constamment des problèmes nouveaux et que ceux-ci doivent être progressivement abordés et traités. Je vous citerai donc quelques problèmes, vous verrez si vous souhaitez entrer dans le détail.

- Il y a le problème du regroupement des dates des élections, et je précise à ce sujet que je considère pour ma part que les élections qu'il faut regrouper sont d'une-part les élections locales et d'autre-part les élections nationales, et non pas regrouper entre elles les élections locales et nationales, ce qui pourrait donner lieu à une politisation excessive des unes en-raison des autres.
- Vous avez actuellement des mandats locaux, conseils généraux, conseils municipaux, il est évident que l'on peut, ce qui pose un certain nombre de problèmes (si vous souhaitez que j'entre dans les détails je le ferai), tenter d'aboutir à un même jour pour la tenue de ces élections et d'autre-part tenter de regrouper certaines des élections nationales.
- Deuxième sujet : le cumul des mandats. Je pense pour ma part qu'au delà de deux mandats issus du suffrage universel l'exercice de ces mandats pose des problèmes qui peuvent être difficilement résolus et surtout que cela aboutit à un resserrement excessif du nombre de ceux qui exercent des responsabilités politiques en France, et que si l'on veut aboutir à une rénovation de la vie politique nationale et locale il faut limiter le cumul des mandats.
- Je pense également au statut des suppléants qui avait fait l'objet, vous le savez, d'une proposition de réforme de la constitution qui n'a pas pu aboutir. Je souhaite que cette réforme aboutisse.\
`Réponse` Il y a enfin la question de la durée et du renouvellement du mandat présidentiel, question qui est également ouverte à la réflexion. (...) Il se trouve qu'en 1983 les élections municipales et les élections législatives en France surviendront à la même date, vous le savez, puisque vous avez au mois de mars, du fait du calendrier, à la fois des élections municipales et les élections législatives. Ceci n'est pas un choix de qui que ce soit, c'est une situation de fait qui posera donc le problème de l'attitude à adopter, puisqu'on ne peut pas imaginer qu'on fasse le même mois voter quatre fois les Français, cela provoquerait d'ailleurs de leur part une réaction négative. Il faut donc traiter ce problème.
- L'orientation que je propose c'est de regrouper la date des élections locales, c'est-à-dire les élections municipales et élections du conseil général qui ont la même durée de mandat, c'est-à-dire six ans, avec une difficulté qui est la tradition française qui veut que les conseils généraux soient renouvelés par moitié au lieu d'être renouvelés d'un seul coup comme le sont les conseils municipaux. Il y a donc là un problème à examiner avec les différents élus de la représentation nationale, et je pense pour ma part qu'il vaudrait mieux regrouper en une date des élections nationales qui correspondent elles-mêmes à une autre durée, cinq ans pour les élections législatives, sept ans pour le mandat présidentiel.\
QUESTION.- Monsieur le Président de la République, à propos du mandat présidentiel vous avez proposé, je crois, que la durée soit limitée à six ans £ alors cette diminution de la durée du mandat doit en fait impliquer une révision de la constitution. Quand et comment procéderiez-vous pour obtenir cette révision ? Est-ce par l'intermédiaire du Congrès ou est-ce par un référendum ? Et si cette révision est votée vous engagez-vous à limiter votre second mandat à six ans, quitte à démissionner de vos hautes fonctions un an avant l'expiration de ce mandat ?
- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas proposé une formule définitive. Vous vous souvenez que j'ai simplement indiqué qu'il y avait une formule qui était proposée par un parti politique, c'est le parti radical et radical-socialiste, qui envisageait une durée de six ans renouvelable une fois. J'ai simplement indiqué que la réflexion serait ouverte sur ce sujet.
- Je vous ferai part, d'une-part de ma réflexion et d'autre-part du problème de procédure.
- Sur la réflexion, le sujet est plus délicat qu'on ne le pense d'habitude. Il y a en effet des arguments pour le raccourcissement du mandat, il y a des conséquences du raccourcissement du mandat.
- Les arguments pour, c'est la rapidité de l'évolution actuelle et le fait que les citoyens peuvent, on peut l'imaginer, avoir du mal à s'engager pour une durée qui leur paraît longue. Inconvénient, c'est que plus on raccourcira la durée du mandat présidentiel, davantage on se rapprochera d'un régime présidentiel.
- Vous avez déjà vu les conséquences considérables du changement du mode d'élection du Président de la République, le changement du mode d'élection a déjà par lui-même ajouté à la

fonction présidentielle une dimension nouvelle, la preuve c'est que tous les candidats à l'heure actuelle parlent de leur programme. Ils parlent de leur programme en détail, programme qui pourtant concerne des dispositions que le Président de la République n'a pas du tout le pouvoir de régler. Je vous rappelle que le Président de la République n'a pas le pouvoir fiscal, par exemple, or tous les candidats, ou beaucoup d'entre eux, développent un programme fiscal.
- Donc on voit bien que le changement du mode d'élection a déjà eu par lui-même des conséquences.\
`Réponse` Le raccourcissement du mandat combiné avec l'élection au suffrage universel donnera à la fonction présidentielle un rôle central dans la vie politique française et donc nous rapprochera de fait du système présidentiel. Il faut apercevoir cette conséquence, on ne peut pas à la fois être hostile à l'évolution vers un régime présidentiel et demander un raccourcissement sensible du mandat. Ceci est contradictoire.
- Deuxièmement, il faut faire attention lorsqu'on raisonne. On peu raisonner, et je l'ai dit à la télévision mais j'entre dans le détail avec vous, sur le fait qu'un même Président sera élu une fois ou plusieurs, mettons deux. S'il est élu une fois et que le mandat est court, il y aurait une succession de Présidents en France et la tradition historique française montre que cette situation se présentera vraisemblablement souvent.
- On peut au contraire raisonner sur l'hypothèse qu'un Président serait réélu et à ce moment-là un mandat plus court permet d'aboutir à une durée qui paraît plus adaptée à l'époque actuelle.
- Il n'est pas possible, comme certains l'ont proposé, d'imaginer que le deuxième mandat soit plus court que le premier, c'est contraire à l'égalité de la candidature et du débat démocratique. Imaginez quelqu'un faisant campagne `campagne électorale` et disant : "si vous élisez un tel vous l'aurez pendant sept ans, si vous m'élisez moi, vous ne m'aurez que pendant cinq ans". Vous imaginez ce genre de campagne ! Et dans toute élection les candidats doivent recevoir un mandat identique qui est celui défini par la constitution.
- De même je ne suis pas favorable à la solution mexicaine, c'est-à-dire un mandat unique non renouvelable. Je crois qu'il est très important pour un élu, quelle que soit la fonction de cet élu, d'avoir l'idée qu'il devra retrouver le suffrage universel. Vous me direz que si on limite à deux mandats, il n'aura pas cette idée au-cours de son second mandat, mais comme il aura déjà rencontré deux fois le suffrage universel il aura tout de même, à cet égard, pris un certain nombre d'engagements ou reçu un certain nombre d'éléments d'inspiration ou de réflexion.\
`Réponse` Donc voilà les données de la réflexion qui devra être ouverte, mais je n'ai pas à l'heure actuelle à exprimer une préférence définitive. Je souhaite que ce débat soit ouvert parce qu'il y a un dernier argument qui n'est pas indifférent. Dans un pays comme le nôtre qui a connu, vous le savez, un bouleversement trop fréquent de ses institutions politiques, c'est le fait que la durée de sept ans est une durée qui vient de l'origine de notre République, et donc renoncer à cette durée qui est en quelque sorte la durée française du mandat est peut-être quelque chose qu'il faut se décider à faire, mais en tous cas après mûre réflexion.
- La procédure, c'est la procédure de révision constitutionnelle et, à ce propos, j'estime que chaque fois qu'une révision constitutionnelle aboutirait à un changement ayant une signification politique au regard de l'opinion elle-même elle doit être sanctionnée par un référendum.
- Vous savez que nous avons deux procédures de révision constitutionnelle, l'une c'est celle où tout peut se dérouler devant le Congrès, c'est-à-dire la réunion du Sénat et de l'Assemblée nationale après qu'ils aient voté séparément et avec des majorités qualifiées. Je considère que la procédure du Congrès est une procédure qui est tout à fait justifiée lorsqu'il s'agit de réformes techniques de la constitution. Nous l'avons fait au-cours de mon septennat pour un certain nombre de dispositions qui intéressaient par exemple la manière dont les candidatures pouvaient être présentées en cas de décès d'un des candidats ou nous l'avons fait pour ce qui est de l'accroissement des pouvoirs du Conseil constitutionnel.
- Par contre, quelque chose qui touche directement les citoyens, c'est-à-dire par exemple la durée du mandat présidentiel, ce serait aux Françaises et aux Français eux-mêmes de le ratifier.
- Vous savez qu'après le vote conforme des deux Assemblées, le Président de la République peut alors soumettre au référendum le projet de réforme constitutionnelle, c'est ce que je ferais dans

alors soumettre au référendum le projet de réforme constitutionnelle, c'est ce que je ferais dans une telle hypothèse.
- Par contre, je n'ai à prendre aucun engagement. Tout candidat à l'élection présidentielle se situe dans-le-cadre de la constitution existante, et c'est donc dans-ce-cadre que se situe évidemment ma candidature.
- Là je suis un peu long, je reconnais que je suis long par-rapport à la demande que j'ai présentée moi-même, c'est-à-dire la reproduction intégrale des réponses, je vous demande néanmoins de présenter l'ensemble de l'argumentation, même si vous réduisiez tel ou tel développement.\
M. MAUTRAVERT.- Je voudrais aborder le problème de la décentralisation. Il y a des projets qui n'ont pas encore abouti au niveau des pouvoirs et des possibilités des communes, on maintient la vie des départements, reste le problème des régions. Récemment une vague de décrets du Premier ministre a fixé un certain nombre d'attributions à ces régions. On leur reproche dans certains milieux de limiter l'activité des régions à un travail d'aménagement du territoire, on leur reproche de réduire ce rôle qui avait été dessiné au départ d'intervention dans le développement économique et social. Alors la question est : que pense le Président de ces décrets au regard de la notion de décentralisation et que fera éventuellement le candidat pour, éventuellement encore, la développer ?
- LE PRESIDENT.- Vous me posez la question, qui est une question essentielle, de ma conception en ce qui concerne l'organisation territoriale de la France. Je pense que c'est cela votre question, et plus précisement une question à propos des régions.
- Je suis frappé par la superposition d'administrations de toutes -natures et de prélèvements fiscaux de toutes -natures et de tous montants qui pèsent à l'heure actuelle sur la vie quotidienne des Français, et je crois que nous devons avoir l'idée que la France souhaite, et je la comprends, respirer plus à l'aise. Elle souhaite respirer plus librement, elle souhaite pouvoir décider plus largement des différents éléments qui concernent sa vie personnelle d'abord, quotidienne ensuite, économique enfin.
- Or nous avons déjà trois étages d'administration en France. Nous avons l'étage communal, nous avons l'étage départemental, nous avons l'étage national, et il s'est ajouté depuis neuf ans deux étages supplémentaires : l'étage régional et l'étage de la Communauté européenne `CEE`.
- Il est indispensable que chacun de ces étages se spécialise dans une certaine fonction, et, je vous le dis tout de suite, trois étages d'administration c'est le maximum. Si on estime que le niveau de l'administration doit être déplacé, il peut être déplacé, par exemple du département vers la région, mais on ne peut pas ajouter un étage administratif aux trois étages existant à l'heure actuelle en France.\
`Réponse`
- De même j'observe que chaque fois qu'une Assemblée revêt un caractère politique, l'ambition qu'elle a, l'Assemblée parlementaire européenne vient de nous le confirmer, c'est de devenir une assemblée financière, et une assemblée financière cela veut dire une assemblée qui vote des dépenses et qui donc nécessairement, d'une manière ou d'une autre, crée des recettes. Nous n'allons pas avoir en France cinq niveaux de prélèvement fiscal. Là aussi il faut choisir la fonction de chaque niveau et je vous dirai quelle est ma conception à cet égard.
- Ma conception c'est de garder pour l'administration de la France les trois étages des communes, des départements et de la République française. J'estime que ces trois étages ont fait leurs preuves, qu'ils sont d'ailleurs entrés dans les moeurs et dans les habitudes de tous nos contemporains et que leur taille est adaptée. La commune est adaptée à la préférence de ses habitants, le département a une taille qui maintenant permet aux habitants de tout le département de se rendre au chef-lieu sans trop de complications, et donc il y a là une décentralisation authentique puisque l'administré peut être près du centre de décision. Et naturellement l'étage de la République française est essentiel.
- L'étage de la région doit être l'orientation du développement économique et social de la région. Il y a là une réflexion à conduire, une coordination à assurer, des moyens à mettre en oeuvre, et j'ai indiqué à Dijon la deuxième année de mon septennat que je souhaitais nous donner un délai d'expérimentation du bon fonctionnement du rôle économique et social de la région.\

`Réponse`
- Les décrets que vous avez critiqués ont été, vous le savez, approuvés par la majorité des Présidents de régions et ces décrets visaient seulement à confirmer la vocation de réflexion et de préparation du développement économique et social des régions. Dans-le-cadre de cette vocation, des progrès sont toujours possibles. Par exemple je considère qu'en-matière de formation professionnellle et technique, grand sujet concernant la politique de l'emploi, il y a un certain nombre de décisions d'orientation ou de programmation qui pourraient très utilement être débattues au-niveau de la région, mais je ne souhaite pas que la région devienne un niveau administratif ou un niveau fiscal.
- J'observe d'ailleurs que l'on propose la suppression des préfets. Je me souviens de ce qu'ont été les réactions en France lorsque jadis on proposait la fermeture des sous-préfectures, POINCARE aussi populaire qu'il soit y a perdu sa popularité. Je suis contre la suppression des préfectures et des sous-préfectures.
- Quant au-niveau de l'Assemblée parlementaire européenne elle a des prérogatives qui sont les siennes, celles du Traité de Rome, c'est à l'intérieur de ce Traité que doivent s'exercer et se dérouler ses attributions.\
QUESTION.- Ne pensez-vous pas que dans l'évolution actuelle du monde, la dimension régionale est plus adaptée, notamment aux problèmes économiques et sociaux, et deuxièmement ne vous semble-t-il pas qu'en dehors du rôle de relais des investissements décidés par orientation gouvernementale, ce qui paraît être le cas des décrets de M. BARRE au niveau de l'énergie, des ressources industrielles, de la recherche scientifique, les régions ont parfois, et même pratiquement toujours, affaire à des problèmes qui leur sont spécifiques. Il semblerait, je le dis au conditionnel, qu'on ait vu de Paris un problème globalement national alors qu'il se présente sous forme de nombreuses différences régionales, chacune réclamant peut-être une solution particulière.
- LE PRESIDENT.- Je vous le répète, si votre raisonnement était tout à fait fondé, ce sont des sujets où chacun est libre d'avoir son opinion, il faudrait alors supprimer l'échelon départemental et transférer un certain nombre d'attributions aux régions. Si d'ailleurs un jour il devait y avoir le choix entre des institutions électives au niveau du département et au niveau de la région, je demanderais que ce choix soit tranché par référendum. J'estime que là aussi c'est aux citoyens de dire s'ils préfèrent, pour leur administration, le -cadre départemental ou le -cadre régional, et ce serait à eux d'en décider. Pour ma part, je marque ma préférence pour le -cadre départemental.\
`Réponse`
- La question de la taille est très difficile à trancher car on souhaite une administration proche du citoyen £ vous savez parfaitement que dans les grandes régions l'administration est déjà loin du citoyen. Allez demander aux habitants de la Savoie ou des Alpes de Provence s'ils se sentent proches de l'administration centrale de leur région, ou aux habitants de l'Aveyron s'ils se sentent proches de l'administration centrale de leur région, ils vous répondront que non.
- Donc quelle est la bonne taille ? J'étais dans un pays récemment, certains d'entre vous m'y accompagnaient peut-être, qui était le Se-Tchouan en Chine. Le Se-Tchouan, province de la Chine, a une population double de la France, et non pas double d'un département.
- Vous savez que les grands états américains ont des populations qui sont de-l'ordre de celles d'un état européen et non pas de celle d'une région à l'intérieur de notre organisation.
- Donc je le répète, pour ma part : trois niveaux d'administration - commune, département, Etat -. Par contre un niveau de synthèse et d'orientation économique et sociale : la région, et là il me semble qu'il y a tout de même des actions qui seraient possibles car les régions ont été conçues, vous le savez, comme un faisceau de collectivités locales et, par exemple, il y a beaucoup de choses que les départements peuvent faire de manière coordonnée, s'ils en décident ainsi, à l'intérieur du -cadre régional, de même que les régions peuvent coopérer avec les grandes villes qui y sont situées pour réaliser un certain nombre d'investissements ou de programmations. Ce qui fait qu'il vaut bien mieux développer la région comme -cadre de coopération des collectivités

locales qui ont des grands moyens plutôt que d'avoir l'idée que c'est une entité distincte venant s'ajouter, je le répète, aux étages successifs de l'administration de la France.\
QUESTION.- Certains départements, comme le Nord et le Pas-de-Calais, prétendent être sous-administrés. M. PONIATOWSKI, ministre de l'Intérieur, avait mené une réflexion au moment de la création des nouveaux départements en Corse sur le redécoupage du Nord et du Pas-de-Calais. Avez-vous un point de vue sur cette affaire ?
- LE PRESIDENT.- J'ai un point de vue très clair, c'est que le Nord, et sans doute plus encore le Pas-de-Calais, souffrent d'une sous-administration. Lorsque je suis allé dans ces deux départements, les élus m'ont signalé à-partir d'exemples qu'il y avait manifestement une insuffisance de l'encadrement administratif.
- Cette insuffisance peut parfaitement être palliée dans-le-cadre de l'organisation départementale actuelle, il suffit de renforcer les effectifs administratifs, et j'ai demandé que dès 1981 le Gouvernement prévoie, par un redéploiement, une amélioration de l'encadrement administratif de ces deux départements.
- La question de savoir s'ils doivent conserver leur structure unitaire ou s'ils doivent au contraire être divisés en plusieurs départements comme la région parisienne est une question qui dépend largement de l'appréciation locale. Je n'ai pas trouvé sur ce sujet un consensus, il y a des arguments de sens contraires, vous le savez, sur ce sujet.\
QUESTION.- On a l'impression que, malgré les plans qui ont été mis en oeuvre, le plan Massif central, le plan du grand Sud-Ouest, il y a peut-être un manque de communication entre ces régions, un nombre de passerelles qu'il serait peut-être urgent d'établir, je pense par exemple à la région Auvergne. C'est très bien de favoriser les relations avec Paris et Lyon, peut-être serait-il intéressant de favoriser les relations avec le grand Sud-Ouest un peu mieux qu'elles ne le sont.
- LE PRESIDENT.- Lorsqu'on réfléchit au progrès de telle ou telle institution il y a toujours l'idée que le progrès d'une institution c'est de développer ses attributions administratives, financières ou fiscales, alors que cela peut être simplement de déployer une activité plus grande ou différente dans d'autres directions.
- Par exemple, vous savez que la loi permet des organisations inter-régionales. J'ai toujours souhaité que, par exemple pour l'Auvergne et le Limousin, il puisse y avoir des organisations interrégionales. Lorsqu'on a traité le problème du grand Sud-Ouest, vous avez vu qu'on a été amené à traiter les problèmes de trois régions, parce qu'il était tout à fait clair que certains équipements sortaient du -cadre régional et étaient, au contraire, manifestement interrégionaux. Donc, il y a la possibilité, par la loi, de développer la coopération inter-régionale ou de traiter un certain nombre de problèmes au niveau de plusieurs régions. Je me rappelle avoir été reçu à Angers, en 1976, par M. Olivier GUICHARD, président, à l'époque, de la région des Pays de la Loire et qui avait organisé une réunion de ce qu'il avait appelé le grand Ouest où il y avait, à la fois, les pays de la Loire et où il y avait également les représentants de la région de Bretagne et certains éléments de la région Poitou - Charente.\
QUESTION.- Vous avez délibérément voulu par le barrage des cinq cents signatures écarter l'essentiel de l'accessoire, laisser en dehors du débat les courants minoritaires ou marginaux, seules les grandes familles politiques françaises finalement se retrouvent en lice pour l'élection suprême. Après tout, il y a une certaine logique mais les élections locales, par contre, peuvent permettre une certaine représentation de ces autres courants qui peuvent enrichir la démocratie quotidienne. Monsieur le Président, dans cet esprit, dans cette logique aussi, êtes vous favorable au retour à la proportionnelle en ce qui concerne les élections municipales dans les grandes villes ou même les grandes villes moyennes, victimes de la dépolarisation fatale dûe à l'élection présidentielle ?
- LE PRESIDENT.- D'abord, sur les 500 signatures, vous savez qu'il y a plus de 38000 parrains possibles, le nombre étant difficile à évaluer du fait du cumul des mandats précisément qui réduit un peu le nombre de ces parrains mais il faut donc comparer ces 500 à un chiffre qui est de-l-ordre de 38000 à 40000 et qui montrent bien que tout candidat qui représente un certain courant national, peut espérer trouver de telles signatures.
- La loi a sagement évité que seuls ci puissent prendre l'attitude, l'allure d'une pré-élection ou

- La loi a sagement évité que ceux-ci puissent prendre l'attitude, l'allure d'une pre-sélection ou d'une pré-élection par des notables et c'est ainsi que ne seront publiées au journal officiel que des listes de 500 signatures même si les candidats issus ou proches de grandes formations politiques, peuvent naturellement, ou pourraient, naturellement, recueillir un plus grand nombre de signatures. C'est donc uniquement pour faire en sorte que le débat se déroule devant un nombre, entre un nombre suffisamment restreint de candidats. Vous apercevez bien que s'il y avait 20 ou 30 candidats à l'élection présidentielle, celle-ci ne pourrait pas se dérouler dans des conditions normales et notamment, en regard de l'égalité d'accès vis-à-vis des moyens d'informations et de l'audio-visuel. Donc, c'est une règle qui a été fixée par le Parlement et qui paraît assurer la fonction qui a été la sienne.\
`Réponse` Pour ce qui est des élections locales, vous savez que pour les petites élections locales la règle c'est : il n'y a pas de liste bloquée et c'est le choix individuel £ pour les élections plus importantes, il n'y a pas à l'heure actuelle de représentation des minorités dans les villes au-delà d'un certain seuil, sauf celles des villes, dont d'ailleurs certains organes sont représentés ici, dans lesquels les élections se font sous la forme sectorielle, c'est-à-dire les plus grandes villes françaises. Faut-il introduire un élément de représentation de ces minorités, cet élément de représentation doit-il être recherché par la formule proportionnelle ou par une autre, là aussi c'est un débat qui concerne au premier rang, le Parlement. Je vous dirai, pour ma part, qu'il faudrait essayer de combiner deux exigences : une exigence d'administration des collectivités locales, exigence qui suppose une majorité stable et cohérente pour la durée du mandat municipal et en même temps voir s'il n'est pas possible de concilier avec cette exigence, que je comprends, et qui est à l'origine de la loi, la présence d'éléments minoritaires assurant un certain débat démocratique à l'intérieur de la collectivité locale. Personne n'est revenu sur le cumul des mandats, vous n'avez pas de questions à ce sujet ?\
QUESTION.- Dans l'histoire de la République, jamais un Président n'a terminé un second septennat. Qu'en pense le candidat VGE ?
- LE PRESIDENT.- Bien, cela prouve qu'il y a toujours de nouvelles pages à écrire...
- Il y a eu par contre des Présidents réélus et c'est du fait de l'histoire qu'ils n'ont pas terminé leur septennat.\
QUESTION.- En ce qui concerne l'élection pour la Corse, un bon nombre de mesures ont été prises en faveur de cette région. Différentes questions préoccupent encore cette région, notamment en-matière agricole, en-matière de communication, mais il en est une qui est exprimée par l'ensemble de la population, qui est de la fin de la violence dans ces 2 départements. Vous avez obtenu en Bretagne une certaine décrispation, pensez-vous que l'élargissement des mesures qui ont déjà été préconisées sera suffisant pour ramener le calme en Corse ?
- LE PRESIDENT.- Quelle a été mon attitude vis-à-vis des problèmes de la Corse ? Mon attitude a été d'y appliquer la règle républicaine. Je me suis rendu sur place dans l'île, vous vous en souvenez, j'y ai visité les principales localités de l'île dans des conditions d'ailleurs d'accueil très cordial et très chaleureux de la population, partout, en Corse du Sud et Haute Corse £ d'autre-part, nous avons pu vérifier au-cours des élections tenues au-cours de mon septennat, le déroulement du processus démocratique et républicain en Corse. Toutes les élections ont été régulières £ lorsqu'il y avait des contestations elles ont été traitées par les voix contentieuses habituelles et les Corses ont manifesté leur voix massivement, leur attachement aux institutions de la République. Les problèmes de violence y ont donc été traités par l'application de la loi républicaine et on a observé, d'ailleurs, que si ces violences continuent, elles n'ont heureusement plus le degré qu'elles ont connu à deux reprises au-cours des années passées et où ces violences avaient abouti, vous vous en souvenez et il faut s'en souvenir, à des morts d'hommes.
- Les Corses expriment un certain nombre de préoccupations et d'aspirations. Les préoccupations concernent les situations économiques et sociales de l'île. Vous savez que beaucoup a été fait à cet égard et notamment pour la première fois, le principe de la continuité territoriale a été intégralement et scrupuleusement appliqué. Dautre-part, on a entrepris le développement économique et social de l'île £ ceux d'entre vous qui la connaissent bien, devaient être frappés

comme moi-même de l'insuffisance par exemple, de la formation professionnelle et technique en Corse où les moyens étaient tout à fait insuffisants, de l'insuffisance de l'industrialisation de la Corse et je peux vous rappeler qu'à ma demande, ce n'est pas à moi d'en décider, mais c'est à ma demande que le Président de la SNIAS, le Général MITTERRAND, a décidé voici il y a quelques semaines, de construire une usine au voisinage d'Aja\
`Réponse` Il y a enfin les aspirations culturelles des Corses et je comprends et je respecte ces aspirations culturelles. S'il y a bien une thèse qui n'est pas la mienne, c'est la thèse suivant laquelle notre culture nationale qui est notre bien commun qui n'appartient à personne plus qu'à un autre, d'ailleurs, que le bien commun des Français de toute origine, comme vous le savez, puisque la France est un pays de peuplements successifs et d'origines très variées, cette culture française, la nôtre, n'est en rien contradictoire avec le fait de vouloir conserver et de vouloir garder vivantes des cultures locales, notamment lorsqu'elles ont la force, l'ancienneté et la personnalité de la culture Corse. Ceci étant vrai pour d'autres régions ou pour d'autres parties de notre territoire national. Et c'est pourquoi j'ai approuvé toutes les initiatives qui étaient prises pour développer sous la forme de chartes culturelles ou sous d'autres formes, le maintien et la défense de nos importants et précieux patrimoines culturels locaux.\
QUESTION.- ... (inaudible) question d'emplois, de formation et par voie de conséquence, les industriels. C'est le représentant du Dauphiné Libéré qui voulait vous poser la 1ère question. Allez-y.
- LE PRESIDENT.- Si ce sont des questions purement régionales, ...
- QUESTION.- Non, c'est un problème d'ordre national.
- Oui, monsieur le Président, vous avez indiqué lors du début de votre campagne `campagne électorale` que l'un de ses axes essentiels porterait sur l'emploi. A la télévision, vous avez également annoncé pour quelle raison économique et démographique, notamment, une politique énergique en faveur du plein emploi deviendrait possible lors de ce prochain septennat, si vous êtes élu. Ce même jour également à la télévision, vous avez annoncé que vous détailleriez la substance de votre plan dans les colonnes de la presse écrite. Alors, je vous pose cette question : monsieur le Président, est-ce que vous accepteriez de détailler la substance de ce plan, dans la presse écrite régionale.
- LE PRESIDENT.- Nous verrons, si vous le voulez bien, le moment venu, sous quelle forme je pourrai le faire. Le problème de l'emploi et notamment le problème de l'emploi des jeunes est, je l'ai dit, et sera au centre de l'engagement de ma campagne. Ce problème, bien entendu, il ne naît pas à l'occasion de la campagne, de même que les actions pour le régler ne commencent pas à-partir du moment où la campagne est ouverte. Chacun de vous sait, a publié d'ailleurs dans ses colonnes, les initiatives prises sous les formes des pactessuccessifs pour l'emploi, pacte national pour l'emploi, pacte national pour l'emploi des jeunes. Au-cours des années successives, vous avez vu ces initiatives qui ont abouti au placement d'ailleurs d'un nombre considérable de jeunes puisque le chiffre dépasse largement à l'heure actuelle le million deux cent mille. Donc, l'effort pour l'emploi es\
`Réponse` Ce que j'ai indiqué, c'est qu'il y a des éléments dans la politique qui ont été suivis et je pense en-particulier à l'acquisition progressive de l'indépendance énergétique par la France, qu'il y a des éléments dans les actions qui ont été mises en place, je pense à la formation professionnelle et à la rénovation de l'enseignement technique et de l'apprentissage, je pense, enfin, qu'il y a des circonstances démographiques qui font que nous apercevons un horizon d'améliorations de la situation au lieu de voir un horizon de détérioration de la situation, qui permet de donner une nouvelle dimension à cette action en faveur de l'emploi. J'ai indiqué, d'ailleurs, quels seraient les axes de cette action £ ceci sera précisé et chiffré au-cours de ma campagne `campagne électorale`. Je suis ... (inaudible) avec vous monsieur le Président, si il est souhaitable et sous quelle forme je pourrai éventuellement y associer la presse régionale. C'est à la fin du mois à-partir de ma rencontre avec les jeunes que ceci fera l'objet de sa formulation et de son chiffrage détaillé.\
QUESTION.- L'accord vient d'être conclu sur la garantie de ressources à-partir de 60 ans qui

devrait permettre de dégager des emplois pour des générations plus jeunes. Est-ce un premier pas vers la généralisation de la retraite à 60 ans, est-ce, au contraire, qu'on peut envisager la retraite à la carte, et de toute manière qui paierait ?
- LE PRESIDENT.- Alors, madame, je crois qu'il faut justement bien distinguer les mesures qui doivent être des mesures d'adaptation à la situation conjoncturelle et les mesures qui sont le - cadre permanent de notre vie économique et sociale.
- D'une façon générale, nous voyons que dans le monde nouveau, dans lequel nous vivons, il faut que nos pays, nos entreprises, nos structures de toutes sortes, aient bien davantage de souplesse, qu'elles puissent s'adapter aux différentes circonstances qui naissent de l'évolution technique, économique et sociale. Dans cette souplesse, je mets à part, bien entendu, les droits légitimes à la protection des individus. C'est une souplesse qui ne doit pas avoir pour conséquence d'affaiblir les droits individuels par l'affirmation sommaire que ces droits individuels peuvent être traités ou qu'il peut en être disposé à sa guise. Concernant l'âge de la retraite, il faut savoir qu'il y a à la fois des personnes qui souhaitent bénéficier des mécanismes de retraite anticipée, mais le plus grand nombre ne le souhaite pas. Nous le savons par l'expérience.\
`Réponse`
- Lorsque ces mécanismes ont été établis, par la voie contractuelle entre les syndicats et le patronat, donc la voie exemplaire, c'est ainsi que les choses doivent se produire de plus en plus en France, nous pouvons après coup, observer qu'il y a bien des personnes qui prennent ces retraites anticipées mais que le plus grand nombre va, au contraire, jusqu'à l'achèvement de sa vie active et cependant, comme vous le savez, l'écart entre la rémunération de la pré-retraite et la rémunération d'activités est un écart relativement faible exprimé en termes de salaires nets. Pourquoi ? C'est parce qu'il y a dans le phénomène de la retraite l'élément ressources mais il y a aussi l'élément psychologique, cessation de la vie active qui provoque pour les uns ou pour les autres, un sentiment ou une attitude négative. Donc, je crois que nous devons dans la période actuelle utiliser largement la possibilité pour les intéressés, de prendre des retraites anticipées. Que ceci doit garder un caractère d'actualité, de circonstance, étant donné que à-partir de 1985, nous nous trouverons dans une situation différente et alors on devra tendre vers un régime, comme il a déjà été amorcé et vous le savez entre 60 et 65 ans avec une plus grande liberté individuelle dans le choix du moment à-partir duquel l'individu peut prendre sa retraite, et d'une façon générale, créer cette souplesse non pas en fonction de l'âge mais en fonction de la durée du travail déjà accompli. C'est-à-dire le nombre d'années, d'annualités, de la vie active de la personne qui demande sa retraite. Parmi les mesures que je suggérais, que je proposerai concernant l'amélioration de la situation d'emploi, il y aura certaines mesures allant dans le sens de l'accord qui vient d'être conclu entre les syndicats et le patronat mais qui ne couvrent pas, comme vous le savez, tous les secteurs.\
QUESTION.- Même à travers la réussite dont vous faites -état des pactes pour l'emploi. J'ai une communication des chiffres de l'INSEE pour février 1980, où sur quelques 220000 nouveaux demandeurs d'emploi, on note plus de 50000, entre 50 et 56000 jeunes qui sont arrivés au terme d'emplois à durée limitée. De même qu'on en trouve plus de 20000 dont les pactes pour l'emploi n'ont pas permis d'entrer dans le jeu £ je crois qu'il y a un problème d'absorption de l'économie française globale du nombre de personnes qui se présentent au travail. Alors là il y a peut-être aussi un second problème, qui est à la fois de former des jeunes pour des emplois utiles et aussi peut-être de donner une implusion nouvelle à l'économie française pour qu'elle soit en mesure d'absorber ces jeunes. Alors, comment y pensez-vous ?
- LE PRESIDENT.- Vous me faites entrer un peu déjà dans le débat détaillé qui sera le mien à la fin du mois £ je crois que c'est un sujet sur lequel je ne veux pas aborder partiellement £ il faut aller au fond des choses. Je vous réponds sur les perspectives d'ensemble me réservant d'aller ensuite plus loin dans le détail.
- Il y a d'abord un problème du niveau d'activité de l'économie française £ vous savez que ce niveau d'activité au-cours de mon septennat était le suivant : le taux de croissance de l'économie française a été supérieur à 3 %, tous les ans. Avec 2 exceptions : l'année 1975 où il a été de 0

et l'année 1980 - on ne connait pas encore le chiffre définitif - ce sera vraisemblablement de-l-ordre de 1,7 £ donc on n'a pas le chiffre définitif. Donc, au-cours de cette période de crise, 5 années sur 7, nous avons eu un taux de croissance supérieur à 3 % - ce qu'on ne sait pas -, taux de croissance qui est donc sur la période, la plus élevée de tous les pays comparables. A la seule exception du Japon mais qui a une structure économique et sociale tout à fait différente de la nôtre.\
`Réponse`
- Alors, l'objectif à poursuivre au point de vue de la croissance économique est de continuer à rechercher pour l'économie française, le taux de croissance le plus élevé possible. Ceci dépend de facteurs nationaux £ il faut naturellement utiliser au maximum ces facteurs nationaux. J'aurais l'occasion d'y revenir, mais ceci dépend malheureusement aussi de facteurs internationaux, puisqu'une large partie de notre production étant exportée, cette partie de la production, est évidemment tributaire du niveau de demandes des pays importateurs et nous ne pouvons pas modifier ce niveau de demandes. Donc, rechercher le taux de croissance le plus élevé possible, ce qui suppose un effort intense de maintien et de développement de la compétitivité des entreprises françaises. Compétitivité qui doit résulter essentiellement, d'un effort d'investissement, d'un effort de progrès technique et technologique, d'un effort de formation en ce qui concerne la main-d'oeuvre. Ceci déterminera, si vous voulez, le niveau général de l'emploi en France.
- Nous pouvons, d'autre-part, prendre des mesures qui concernent l'offre de l'emploi aux jeunes et j'ai indiqué que l'emploi des jeunes était au centre du dispositif puisque c'est par l'arrivée des jeunes que se fait l'accroissement de notre population active £ si nous réussissons à offrir un nombre suffisant d'emplois aux jeunes, nous retrouverons progressivement l'équilibre global du marché du travail. Alors, il y a un certain nombre de directions qui permettent d'accroître le nombre d'emplois offerts aux jeunes, ou le nombre de positions de formation qui peuvent être proposés aux jeunes et il conviendrait que ces emplois et ces positions de formation permettent à tous les jeunes de ne pas rester dans l'attente d'un emploi, plus des quelques mois nécessaires pour déterminer lui-même son orientation ou le choix de son activité.\
QUESTION.- Monsieur le Président, votre Gouvernement développe une politique industrielle volontariste qui vise essentiellement à promouvoir les industries de pointe. Mais cette politique volontariste est par la force des choses, plus sélective. Ne pensez-vous pas que le rétrécissement du champ d'intervention de l'Etat en-matière industrielle, risque de s'exercer au détriment des industries dites traditionnelles tels que la sidérurgie, le textile, ce qui accentuerait les problèmes de l'emploi, mais aussi poserait des problèmes sous l'angle de l'indépendance de la France en-matière d'approvisionnement en produits stratégiques, sous l'angle aussi de l'équilibre de la balance du commerce extérieur ?
- LE PRESIDENT.- C'est une présentation traditionnelle de distinguer les industries anciennes, les industries nouvelles. Pour ma part, je ne partage pas cette approche. Ce qui est important c'est de savoir quelles sont les industries susceptibles de se développer, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, quelles sont celles pour lesquelles nous pouvons faire un effort de réorganisation et d'adaptation et il faut les aider de manière à ce qu'elles puissent toutes devenir, au-prix des adaptations nécessaires, des industries d'avenir.
- J'ai eu longuement, lorsque je suis allé dans le Nord, le cas d'entendre parler, de me préoccuper de la situation de l'industrie textile, vous savez qu'il y a des secteurs de l'industrie textile française, heureusement des secteurs que je souhaite voir devenir de plus en plus nombreux, qui sont porteurs d'avenir. Bien que l'on dise que l'industrie textile est une industrie ancienne.
- Il faut savoir que la sidérurgie est à l'heure actuelle le secteur de l'industrie française qui reçoit l'aide la plus importante, beaucoup plus que les secteurs d'avenir et d'ailleurs grâce à cette aide, la sidérurgie française qui connaît encore des difficultés, a pu mener à bien sa structuration et se donner une structure industrielle adaptée. Et d'ailleurs je souhaite qu'on puisse annoncer dans la période à venir certains investissements particuliers, notamment en Lorraine où il y a, à l'heure actuelle, des projets importants en-cours d'étude.\

actuelle, des projets importants en cours d'étude.
`Réponse`
- D'autre-part, il y a les industries nouvelles. Et ces industries nouvelles il est normal que l'Etat, comme toujours dans l'histoire, leur apporte son soutien, mais c'est un soutien qui diminue ensuite lorsqu'elles ont atteint leur maturité, cas type : l'informatique. Lorsque je suis arrivé, l'industrie française de l'informatique était en faillite, rachetée, vous le savez, par des intérêts à dominante américaine. Un programme a été établi, une aide a été donnée à l'industrie de l'informatique et qu'à l'heure actuelle l'industrie de l'informatique est devenue la première d'Europe et à-partir de cette année, elle ne reçoit plus de -concours budgétaire. Autre exemple, l'industrie du téléphone, qui était un cas tout à fait extraordinaire, puisque nous avons en France le monopole du téléphone pour ce qui est de l'installation téléphonique par l'administration des PTT et nous avions, cependant, une industrie nationale extrêmement faible, contrôlée très largement par l'étranger et nullement exportatrice, bien que nous ayions un secteur de recherches `recherche scientifique` très important et très développé, notamment en Bretagne. Nous avons complètement renversé cette situation en 7 ans, puisque à l'heure actuelle, nous avons les indstries françaises du téléphone sont des industries françaises, et que vous observez par la lecture, la publication de vos journaux, qu'elles sont à l'heure actuelle en-train de conquérir de nombreux marchés à l'étranger, ce qu'elles ne faisaient jamais.\
`Réponse`
- Je pense que dans l'aide de l'Etat à l'industrie, on peut avoir les orientations suivantes :
- Première orientation : A l'heure actuelle, il serai déraisonnable de réduire l'aide globale de la collectivité à notre industrie. On ne peut pas à la fois vouloir l'emploi et dire qu'on va moins aider les industries qui sont elles-mêmes créatrices d'emplois. Par contre, on devrait simplifier beaucoup les procédures et d'autre-part, chaque fois qu'on peut remplacer une aide qui suppose une intervention administrative, par un allègement de charges, je préfère l'allègement de charges, et j'ai donc demandé au ministre de l'Industrie et au ministre de l'Economie, de regarder le total des aides qu'ils ont actuellement à apporter à l'industrie et quelles sont celles de ces aides qui pourraient être transformées en allègement des charges de l'industrie, sans passer par des circuits administratifs complexes.\
QUESTION.- Qu'en est-il de l'aide à l'exportation, au-niveau de sa simplification. Tous les exportateurs se plaignent de la complexité du labyrinthe administratif pour obtenir des renseignements, des aides, des documentations, des appuis, et je pense que si un Président de la République candidat aujourd'hui et Président demain, créait un ministère du Commerce extérieur, comme il existe au Japon, qui regrouperait l'ensemble de ces initiatives et organisations, on y gagnerait beaucoup peut-être. Qu'en pensez-vous ?
- LE PRESIDENT.- Il existait un ministère du Commerce extérieur dans lequel s'est illustré, d'ailleurs, l'actuel Premier ministre `Raymond BARRE`. Donc nous avons déjà pris cette mesure £ chacune des mesures d'aide, lorsque vous les regardez, vous verrez que chacune des mesures d'aide est en général justifiée et en général elle a été demandée par quelqu'un. Ce n'est pas l'Etat qui a inventé de telles mesures d'aide. Mais l'accumulation de ces quantités ou de ces types d'aides, aboutit à une sorte d'effet pervers, c'est-à-dire que finalement on ne sait plus où s'adresser, la filière de décision est trop longue £ j'ai pu observer, d'ailleurs, qu'il y avait des filières d'aides qui n'étaient plus utilisées par personne ou une entreprise par an, mais qui normalement continuaient à survivre et c'est pourquoi je pense qu'il faut simplifier hardiment dans ce domaine et je le répète, chaque fois que cela est possible, transformer en allègement de charges les mécanismes d'aide qui supposent une intervention bureaucratique.\
QUESTION.- Ne pensez-vous pas que le problème de l'emploi et du chômage des jeunes, c'est celui de l'adaptation ou de l'inadaptation de notre enseignement aux finalités professionnelles et économiques. Je sais que des progrès considérables ont été enregistrés dans ce domaine mais il y a encore du chemin à parcourir. Quelles sont les perspectives dans ce domaine ?
- LE PRESIDENT.- Je ne veux pas vous faire un long exposé. Il faudrait être très long. Vous savez qu'il arrive à l'heure actuelle 750000 jeunes Français par an sur le marché du travail. Sur ces 750000 jeunes Français, en 1974, il y en avait plus de 200000, 220000, 240000, qui

n'avaient aucune formation professionnelle. Et comme c'était à peu près l'accroissement de notre population active, de 230000 à 250000 par an, on peut dire que nous avions l'accroissement d'une population active totalement non préparée du point de vue professionnel. Cela n'explique pas, bien entendu, toute la situation de l'emploi des jeunes, mais ça l'explique en partie, car on observe que toutes les filières de formations professionnelles bien conduites, aboutissent à des taux de placement qui sont très élevés. Vous l'avez vu par exemple, on l'a publié récemment, pour les IUT, on a pu augmenter de 10000 le nombre des étudiants dans les instituts universitaires de technologie, tous les étudiants sortant de ces instituts universitaires de technologie, sauf peut-être des cas individuels, je ne veux pas l'assurer, se placent dans les trois mois de la sortie.\
`Réponse`
- Lorsque nous avions regardé la situation de l'apprentissage, qui est une des préparations au travail manuel individuel, il était en voie sinon de déserrance, du moins de grande difficultés. 70000 apprentis en France en 1974. Vous avez vu qu'il y a eu 125000 apprentis pour la rentrée de 1980 et en même temps un effort de formation du point de vue de la qualité, de la pédagogie, du type de l'enseignement qui est considérable. Vous avez vu également qu'on a introduit dans l'enseignement technique, et avec une participation, un accord des syndicats d'enseignants, le principe de la formation alternée, c'est-à-dire que désormais dans l'enseignement professionnel et technique, à-partir d'un certain niveau, les élèves vont dans des entreprises observer ou apprendre la vie professionnelle qui sera la leur, tout en poursuivant leur enseignement dans le cycle normal de l'enseignement public.
- J'ai demandé également que l'on rééxamine le problème de la formation professionnelle pour l'industrie, car nous voyons bien que notre système d'apprentissage est adapté pour l'artisanat, pour la distribution, pour le bâtiment et qu'il ne fournit pratiquement pas de formation professionnelle pour l'industrie chimique, électrique, sidérurgique etc.. Or, chez nos voisins de l'Allemagne fédérale `RFA`, il y a au contraire un système de formation professionnelle pour l'industrie ou les industries mécaniques qui marche très bien. Nos structures ne sont pas, n'étaient pas préparées pour cette formation et donc ce que je propose c'est que nous ayons un système de formation, qu'on appellera, sans doute, les contrats de formation, qui seront le symétrique pour la préparation industrielle, de ce qu'est l'apprentissage pour la formation artisanale ou pour le travail individuel.\
`Réponse`
- Je vous dirai que mon objectif final, c'est de réduire les 85000 qui existent encore et qui sortent toujours de notre système éducatif sans formation. Naturellement, on ne peut pas éliminer complètement l'échec de ceux qui, dans les formations supérieures, ne reçoivent pas leur diplôme de fin d'études : là, ce sont des cas individuels. Mais il faudrait en tout cas, que tout jeune Français, arrivant dans la vie active, ait bénéficié d'un cycle de formation professionnelle, complet et adapté à sa formation. S'il n'a pas pu en subir ensuite les épreuves, il faut imaginer des passerelles de rattrapage.
- Sur cette question de formation professionnelle et technique, je pense que l'activité des régions et leurs responsabilités pourraient être accrues £ accrues de deux manières, d'une-part dans l'élaboration, mais ceci est en-cours, de la carte des enseignements professionnel et technique, pour qu'on s'aperçoive et qu'on voie si ces enseignements sont bien adaptés aux besoins d'emploi de la région et avec l'obligation d'une révision périodique, car nous avions l'habitude d'avoir des enseignements professionnels qui restaient inchangés, même si la réalité de l'emploi local était en rapide transformation.
- Et, deuxième sujet, pour lequel on pourrait imaginer un rôle des régions, c'est le contenu des formations. Car il peut très bien se faire que le contenu d'une formation à donner pour un même métier, dans le Sud-Ouest de la France, dans le Nord, dans l'Ouest ne soit pas identique, et que donc les régions soient appelées à donner leur avis ou à participer à l'élaboration des programmes de formation eux-mêmes, de la formation professionnelle et technique.\
QUESTION.- Je voudrais prendre la Lorraine comme exemple : vous l'avez dit vous même,

d'énormes efforts ont été faits en faveur de la Lorraine. Or, malgré tous ces efforts considérables, on peut constater aujourd'hui que le bilan est un échec. C'est un échec, parce que les emplois ont été perdus. Or vous avez dit tout à l'heure, qu'il s'agissait d'offrir des emplois aux jeunes, de créer des emplois pour résorber la situation. Or, il apparaît selon toutes les statistiques, notamment en Lorraine, que autant d'emplois entre 1980 et 1985, autant d'emplois seront supprimés, qu'il y a eu d'emplois disparus entre 75 `1975` et 80 `1980`. Est-ce que cela signifie donc que les instruments qui sont mis en place pour assurer la reconversion, l'industrialisation de régions en difficulté, sont parfaitement inadaptés ?
- LE PRESIDENT.- Nous sommes ici dans une réunion d'information à la presse, non pas dans un débat où on porte un jugement sur telle ou telle politique. Vous portez un jugement. Je pourrais très bien vous dire : je ne partage pas ce jugement.
- Un effort important a été accompli en Lorraine et cet effort a eu pour objet, et je pense que c'est vraiment l'intérêt de la Lorraine de la sortir de la mono-industrie qui était pratiquement la sienne. Vous savez parfaitement que le problème de la sidérurgie est mondial - il n'est pas français, il est mondial - et il est en-particulier européen, et il était donc très important que la Lorraine ne vive pas sur une seule ressource industrielle dominante.\
`Réponse` Deuxièmement, ce qu'on a fait venir dans une première phase, c'est l'industrie automobile : l'industrie automobile était en rapide expansion, et donc il y a eu 5 projets d'investissement importants en Lorraine, au-titre de l'industrie automobile. Vous pouvez savoir qu'à l'heure actuelle, 4 sur 5 de ces projets sont en-cours de réalisation, et que les emplois qui ont été annoncés seront effectivement créés. A propos de l'industrie automobile, je vous rappelle - car j'ai vu dans une émission télévisée que certains n'étaient pas bien informés de la chose - que la limitation à 3 % des importations d'automobiles japonaises en France est une décision que j'ai prise, et quand je dis "que j'ai prise", ce n'est pas comme Président, car je n'aurais pas eu le droit de la prendre mais que j'ai prise comme ministre de l'Economie et des Finances en 1973. Donc la France n'a pas attendu comme on l'a dit, le dernier moment, pour voir venir la compétition japonaise. C'est depuis 1973 que nous avons cette disposition et que, bien entendu, elle sera maintenue.
- Alors, la Lorraine a désormais une puissante industrie sidérurgique - et, je vous rappelle, des investissements devront pouvoir y être décidés prochainement - elle a et aura une puissante industrie automobile, elle doit avoir aussi une diversification industrielle. Et donc, les projets qui seront présentés au-titre de cette diversification industrielle, seront financés au-cours des années prochaines. Et je suis convaincu pour ma part que, une région qui a la vitalité industrielle de la Lorraine, qui a sa situation de carrefour qui est exceptionnelle dans l'Europe de l'Ouest, doit pouvoir être une région d'accueil des nouveaux investissements industriels français.\
M. BOURGEOIS.- Monsieur le Président, l'intérêt que vient de marquer l'Union Soviétique `URSS` à votre action internationale, et de façon à peine sous-entendue à votre candidature, a été diversement commenté. Pouvez-vous nous indiquer votre sentiment par-rapport à cet intérêt et à ces commentaires ?
- LE PRESIDENT.- La politique étrangère de la France est indépendante. C'est une politique qui vise à la fois le maintien de la paix, dans la sécurité et dans la dignité. Maintien de la paix, l'objectif fondamental de mon septennat, objectif fondamental de ma campagne `campagne électorale` ! J'entends bien défendre le thème de la paix dans l'ensemble des rencontres et des réunions qui seront les miennes. La France a été martyrisée par les guerres £ il est essentiel que ceux qui sont à sa tête, aient à la fois un profond désir de paix, et en même temps, un sang-froid nécessaire, pour maintenir notre pays en paix au milieu des grandes tensions internationales.\
`Réponse` Paix, dans la sécurité et dans la dignité - dans la sécurité, je le rappelle - puisque j'ai été frappé de voir que, même des gens qui auraient pu en être complètement informés, ne savaient pas, à l'heure actuelle que la France est la troisième puissance militaire du monde. Si la France employait, à l'heure actuelle, l'ensemble de ses moyens militaires, de diverses -natures, elle ne pourait avoir d'adversaires de sa taille, qu'au-niveau des supers Grands. C'est la troisième puissance militaire du monde ! Elle atteindra, à-partir de 1985, un nouveau niveau très important dans ses moyens de défense, par l'introduction, comme vous le savez, sur nos sous-marins, de

dans ces moyens de défense, par l'introduction, comme vous le savez, sur nos sous-marins, de nos fusées à têtes multiples. Tout ceci a été préparé, réalisé de la façon la plus attentive au-cours des dernières années.
- Vous avez noté également que les Américains à l'heure actuelle se préoccupent de remettre en - état leurs forces conventionnelles. Nous les avons précédés de plusieurs années, puisque, dès le début de mon septennat, j'ai veillé à ce que notre Armée de terre et à ce que notre Marine retrouvent les moyens nécessaires à leur développement, à leur entraînement et à leurs capacités de combat. Et c'est ainsi, que toute l'Armée française est à nouveau endivisionnée, c'est-à-dire avec des structures qui sont des structures de combat, et que nous avons pu créer successivement après le premier corps d'armée, un deuxième corps d'armée et un troisième corps d'armée, que connaissent les habitants de la région du Nord et de la région parisienne. Donc, paix dans la sécurité et dans la dignité, c'est-à-dire que la France, bien entendu, entend que personne ne s'ingère dans ses affaires. C'est pourquoi, le seul scrutin, le seul suffrage que je demande, c'est celui des Françaises et des Français eux-mêmes. Je n'en demande aucun autre.\
QUESTION.- Tout de même, monsieur le Président, il y a trois choses que j'aimerais soulever, qui ne sont pas de mon fait, mais qui viennent un peu de partout : vous avez été le seul des chefs d'Etats à vous rendre à Varsovie pour rencontrer M. BREJNEV, au moment de l'affaire de l'Afghanistan. Que pense aujourd'hui le Président de la République de cette action et de ces résultats ?
- Deuxièmement, hier encore avec M. SCHMIDT, si ma mémoire est bonne, vous avez fait un tour d'horizon international et notamment, souligné - je ne précise pas le terme exactement - mais enfin, disons, la politique de fermeté que Monsieur REAGAN annonce. Ne vous semble-t-il pas qu'il y a entre ces deux, un petit problème ? Quelle serait la position de la France dans un cas ou dans l'autre ?
- Et, troisième problème : celui qui émane des gouvernements africains, et qui ont laissé entendre, par manière de plaisanterie parfois, que la France avait tellement de politiques en Afrique, qu'on se demandait si elle en avait une. Et on nous reproche, disons, certaines incertitudes sur le problème de la République de Centrafrique, du Tchad, avec l'activité libyenne, et par ailleurs l'action énergique de Kolwesi ! Alors, il y a certaines incertitudes qu'il serait souhaitable peut-être que vous dissipiez, en tant que Président et que vous vous exprimiez, pour le futur, comme candidat.
- LE PRESIDENT.- Bon, alors, nous allons prendre les deux sujets dans l'ordre, si vous le voulez : d'abord, sur la question Est - Ouest, REAGAN, Varsovie, est-ce qu'il y a une autre question, ou est-ce que votre... Quelqu'un souhaite me poser une autre question ?
- Bon ! Les dernières années ont été marquées par les hésitations et la faiblesse de la politique des Etats-Unis. C'était une donnée dont il fallait évidemment tenir compte. Et si nous avons accueilli favorablement l'arrivée de ce qu'on appelle "l'administration REAGAN", c'est parce que nous estimons que les Etats-Unis, qui sont nos alliés, doivent être une puissance forte, ayant une politique stable. Et à cet égard, ce qui va dans le sens du renforcement de cette force ou de la stabilité de cette politique, est un élément que nous jugeons positif.\
`Réponse` Je vous ai dit tout à l'heure que la France entendait, et moi-même comme candidat, travailler pour la paix, dans la sécurité et dans la dignité. La paix, comment ? Eh bien, la paix par le dialogue ! La seule manière de travailler pour la paix, c'est le dialogue. La seule critique que l'on peut apporter à un dialogue, c'est lorsqu'un dialogue est conduit en position de force, chacun comprend, au contraire, que c'est un élément positif dans les relations internationales. Or, ce que vous devez savoir, c'est que la France poursuit le dialogue en position de force, c'est-à-dire en ayant assuré sa propre sécurité à un haut niveau.
- Je suis allé à Varsovie, convaincu que j'étais, et convaincu que je suis, que l'Union Soviétique `URSS` n'avait pas évalué l'ensemble des conséquences sur la situation internationale, de son intervention en Afghanistan £ et qu'il était essentiel que quelqu'un, au plus haut niveau, indique aux Soviétiques les conséquences de cette intervention. Si, il eut existé, à l'époque, un dialogue entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, c'était aux Etats-Unis de le faire. Puisque les Etats-Unis ne le faisaient pas, quelqu'un devait le faire : la France l'a fait. Et, peut-on dire, que ce dialogue,

au plus haut niveau, ait eu des effets négatifs ? On ne peut en citer aucun. Et est-on sûr qu'il n'ait pas eu des effets positifs ? Je vous en citerai deux :
- d'une-part, c'est, depuis cette époque, - certes, l'Union Soviétique n'a pas retiré ses forces d'Afghanistan - mais, on a vu, la manière dont elle hésitait à s'y engager davantage £ et, il n'y a pas eu, depuis cette époque, et bien que la situation militaire reste caractérisée par une résistance très active, un accroissement des forces soviétiques en Afghanistan. Je ne dis pas que c'est un résultat positif £ je veux simplement dire que l'Union soviétique a mesuré les conséquences, sur la politique internationale, de ce que serait un engagement accru en Afghanistan.\
`Réponse` Et deuxièmement, dans la retenue qui tranche avec celle qui avait été observée dans la situation de la Tchécoslavquie - il y a maintenant 13 ans - pour ce qui est de l'évolution de la Pologne, il est certain que l'Union Soviétique `URSS` a évalué de façon plus précise et plus attentive, les conséquences qu'entraînerait une intervention directe dans les affaires de la Pologne. Donc, il était important que ces conséquences fussent portées à la connaissance des dirigeants de l'Union Soviétique au plus niveau, et c'est donc ce que j'ai fait à Varsovie !\
`Réponse` Alors, pour ce qui est de l'Afrique, il faut se débarrasser, et ce n'est pas facile à cause de l'histoire, du complexe post-colonial : la France ne gouverne pas l'Afrique. Ce n'est pas son rôle. Elle n'a pas à le faire. Elle n'a d'ailleurs pas le droit de le faire. La France répond à la demande et au besoin, d'un certain nombre d'Etats africains qui font appel à elle. Et notre politique consiste à maintenir avec ces Etats africains, des liens tels que, ils sachent qu'ils puissent compter sur le -concours de la France pour leur développement, et sur l'aide de la France, lorsque leur sécurité est en danger, et qu'ils en font eux-mêmes la demande. La France n'est intervenue nulle part, et n'interviendra nulle part, lorsqu'il n'y aura pas la demande des autorités africaines légitimes. C'est pourquoi, par exemple, une intervention au Tchad, telle qu'elle a été envisagée par certains, eut été la plus grave des erreurs, car la France aurait été condamnée dans l'ensemble des enceintes internationales, par l'Organisation de l'Unité Africaine `OUA`, par l'Organisation des Nations unies `ONU` : elle n'aurait pas trouvé un seul défenseur. Et qu'auraient fait nos forces dans un pays grand deux fois comme la France, semi-désertique, sans structure politique, allait-elle gouverner le Tchad et pour le compte de qui ? Donc, une intervention au Tchad sans la demande des autorités légitimes du Tchad eut été la plus grave des erreurs. Et les autres situations sont traitées en fonction de l'-état des pays en cause et des demandes qu'ils adressent à la France. Il faut comprendre que l'Afrique est diverse, que l'Afrique centrale n'est pas l'Afrique de l'Ouest, que l'Afrique du Sahel n'a pas les mêmes problèmes que l'Afrique équatoriale, et que donc, chaque problème doit être traité suivant ses exigences propres.\
`Réponse` Voilà, il est quatre heures et demie. Est-ce qu'il y a d'autres chapitres sur lesquels je pourrais répondre ? Oui, je voudrais parler de l'agriculture. C'est ça, il y a l'Espagne et puis, nous passerons à l'agriculture.
- QUESTION.- A propos de l'Espagne, si nous réalisons nos comptes du Marché commun, nous l'abandonnons probablement à ses démons. Si nous l'admettons, nous consolidons la démocratie espagnole mais nous posons des problèmes aux agriculteurs et aux viticulteurs français. Alors ?
- LE PRESIDENT.- Il faut poser les problèmes économiques en termes économiques. Les problèmes sociaux en termes sociaux, sinon, on ne peut jamais les résoudre de façon correcte. Il y a à l'heure actuelle, une négociation `élargissement de la CEE` avec l'Espagne, cette négociation porte sur des problèmes économiques et sociaux. Elle doit donc continuer à tenter de trouver une solution à ces problèmes économiques et sociaux. Et nous participons à cette négociation en souhaitant que cette solution puisse être trouvée. Vous savez qu'elle comporterait nécessairement une longue période de transition, et d'autre-part, des garanties pour nos productions méridionales et nos productions du Sud-Ouest. Mais cette négociation doit se poursuivre. Nous avons salué le fait que le peuple espagnol a manifesté sa volonté de vouloir conserver ses institutions démocratiques. Nous approuvons, bien entendu. Ce choix ne règle pas les problèmes techniques de la négociation. Celle-ci doit donc se poursuivre en s'efforçant d'aboutir à des solutions qui soient justes et acceptables.\

QUESTION.- Passons à l'agriculture, monsieur le Président. L'an dernier, la fixation des prix agricoles européens a donné le spectacle d'un triste marchandage. Cette année, nous allons vers une négociation sans doute difficile : les organisations professionnelles préconisent 15 %, on parle de 8 %, de 7 % dans l'offre. La différence est grande. Nous aimerions connaître votre position vis-à-viss des besoins réels de l'agriculture française, des agriculteurs français, et de son avenir tant en-matière de production qu'en-matière de transformation, et ensuite, vis-à-vis de la politique agricole commune, fondement de l'équilibre européen, de ce que fut l'équilibre européen, une politique qui ne paraît pas aujourd'hui correspondre à la réalité européenne et qui est, en tout cas, malmenée par les britanniques, en-particulier.
- LE PRESIDENT.- Sur l'agriculture, vous me permettrez de vous dire trois choses. D'abord, j'ai toujours dit, j'ai toujours pensé étant moi-même l'élu jadis d'une zone rurale, d'une zone d'élevage, que l'agriculture est une des chances fondamentales de la France. Il faut donc que tout le monde sache, qu'on soit agriculteur ou qu'on ne soit pas agriculteur, que l'attitude vis-à-vis de l'agriculture, c'est que l'agriculture est une des grandes chances de la France. D'une-part, parce qu'elle fournit les rares matières premières dont l'usage va peut-être pouvoir se développer, notamment dans la direction de l'énergie, vous le savez. D'autre-part, parce que l'agriculture contribue largement à notre commerce extérieur notamment à la fin de 1980 et au début de 1981, et enfin, parce que l'existence d'une agriculture familiale, vivante et nombreuse, est indispensable pour maintenir la vie sur l'ensemble du territoire national. C'est donc une des grandes chances de la France.\
`Réponse`
- Cette agriculture qui était par sa -nature une activité traditionnelle, s'est considérablement transformée depuis la guerre, elle a connu la révolution technologique la plus rapide de tous les secteurs de l'activité française accompagnée d'ailleurs, surtout dans sa première phase, vous le savez, d'une rapide diminution de la population active agricole qu'il a fallu ensuite tenter de retenir pour éviter la désertification d'un certain nombre de zones rurales en France. Cette agriculture doit s'organiser pour pouvoir écouler dans l'avenir une production qui va continuer de s'accroître dans des conditions qui assurent la rémunération juste des producteurs, d'où la définition de la politique agricole et notamment l'adoption l'année dernière de la loi d'orientation agricole en juillet 1980. Je vous rappelle que cette loi d'orientation avait été demandée par les organisations professionnelles, qu'elle a été longuement débattue par l'Assemblée nationale et par le Sénat, qu'on a même organisé une session extraordinaire, en mars 1980, pour que le Sénat examine cette loi d'orientation et qu'elle a été adoptée au printemps dernier. Le dernier Conseil des ministres a pu enregistrer le fait que tous les décrets d'application de cette loi, alors qu'il faut d'habitude des temps très longs avaient été publiés, et que désormais l'outil de travail était en place. Donc, le -cadre du développement futur de notre agriculture est tracé. Vous savez que ce -cadre comprend d'une-part, une meilleure relation entre la profession, entre les producteurs et les inter-professions de commercialisation, il prévoit la mise en place d'un système national d'encouragement à l'exportation, le fonds de promotion des productions agricoles, et prévoit le traitement de certains problèmes essentiels pour les jeunes agriculteurs, notamment le problème du régime foncier et la transmission de l'actif foncier en agriculture. Donc, le -cadre est tracé.\
`Réponse`
- En même temps le ministère de l'Agriculture, en liaison avec les organisations professionnelles, a fait un intense effort d'orientation des investissements de façon à reprendre une politique d'accroissement de notre productivité agricole. Les travaux d'hydraulique, comme vous le savez, le drainage des sols, ont été repris à une très vaste échelle sur l'ensemble du pays et notamment dans le Sud-Ouest de la France dans-le-cadre du plan Sud-Ouest.
- Comment pendant ce temps-là a vécu notre agriculture ? Notre agriculture a vécu dans des conditions difficiles et qui ont marqué les esprits des agriculteurs. Je connais bien les agriculteurs, je sais donc quelles sont à l'heure actuelle leurs préoccupations et leurs irritations. En effet, il s'est passé deux choses. D'une-part, la crise de l'énergie a touché de plein fouet l'agriculture et ensuite les procédures de la Communauté européenne `CEE` sont apparues comme lentes et

ensuite les procédures de la Communauté européenne `CEE` sont apparues comme lentes et décevantes pour notre monde agricole. L'agriculture a été touchée de plein fouet, pourquoi ? C'est parce que, à un moment où l'énergie, ou le pétrole était très bon marché, elle s'était organisée du point de vue technique sur l'hypothèse d'une énergie à bon marché. Cette énergie on la retrouvait dans la mécanisation de l'agriculture, on la retrouvait ensuite dans les engrais utilisés par l'agriculture, les désherbants, fertilisants, etc...\
`Réponse`
- Donc, comme elle utilisait une proportion très forte de produits du pétrole ou dérivés du pétrole elle a subi une très forte hausse de ses coûts de production, et en même temps, du côté des prix, elle a vu les lenteurs, hésitations, atermoiements de la politique de Bruxelles `CEE`. Les agriculteurs ont conçu une profonde irritation.
- Que pouvons-nous faire sur ces deux plans ? Premier plan, il fallait assurer le revenu de l'agriculture française. Et à-partir du moment où les institutions communautaires ne le faisaient pas, nous devions le faire sur-le-plan national. On a dit : "c'est une assistance à l'agriculture". Pas du tout. C'est l'application à l'agriculture d'une règle qui a été celle des agents des grandes entreprises nationales d'un certain nombre de secteurs qui ont des contrats qui garantissent le maintien du pouvoir d'achat. Nous avons garanti le pouvoir d'achat en 1980. Et à la réunion récente des syndicats d'exploitants agricoles, le président des exploitants agricoles a indiqué publiquement qu'il donnait acte au Président de la République que l'engagement du maintien du revenu avait été effectivement tenu. Et d'ailleurs, à l'heure actuelle, comme vous le savez, dans vos régions les sommes correspondantes sont acheminées vers les exploitants.
- Mais naturellement, les exploitants préfèrent, souhaitent que leur revenu soit assuré non pas par un transfert de ressources mais par la rémunération de leurs produits, par la vente de leurs produits. Et là, nous en venons aux décisions communautaires. Première question, l'agriculture française a-t-elle intérêt à l'éclatement de la Communauté ? Si on veut l'éclatement de la Communauté, on peut facilement l'obtenir puisque vous savez que beaucoup de nos partenaires sont favorables à ce qu'ils appellent une renégociation de la politique agricole commune, c'est-à-dire, en fait, le démantèlement de cette politique commune. La première question, c'est de savoir, y avons-nous intérêt ? Je considère pour ma part, et je crois que c'est l'avis unanime des organisations agricoles, que nous avons intérêt au maintien de la politique agricole commune.
- On oublie, en effet, de rappeler que dans cette politique agricole commune il y a certes l'aide budgétaire, il y a le fait que nous vendons à nos partenaires des exportations agricoles aux prix convenus du marché intérieur et que ceux-ci représentent un revenu considérable global. Pour notre agriculture, si nos prix à l'exportation vers l'Italie, vers l'Allemagne fédérale `RFA`, devaient passer au niveau international et non pas au niveau européen, au niveau interne de l'Europe, nous aurions une forte perte de revenu pour nos exportateurs. Donc nous y avons, je crois, intérêt.\
`Réponse`
- Par contre, il faut obtenir une modification des procédures et des méthodes, en-particulier, il faut libérer la politique d'exportation des produits agricoles de la Communauté. Elle est actuellement soumise à des conditions ou à des méthodes qui découragent à l'avance la passation de contrats réguliers avec les grandes régions consommatrices du monde.
- Et deuxièmement, il faut obtenir le respect systématique des échéances et notamment des échéances de fixation des prix, prévues par les traités et qui font que c'est au début de la saison que les agriculteurs doivent connaître leur rémunération. Enfin, le niveau des prix cette année doit être fixé à un nieau tel qu'il assure le maintien du revenu des agriculteurs par la vente des produits. Et c'est les instructions qui ont été données à la délégation française à Bruxelles et celle-ci ne se départira pas de cette attitude. J'en ai d'ailleurs entretenu hier soir le Chancelier SCHMIDT pour lui dire de la façon la plus claire quelle était la position de la France en ce qui concerne la fixation des prix et la réduction des montants compensatoires monétaires pour la prochaine campagne.
- Je vous rappelle que c'est du temps de mon septennat qu'ont été complétement supprimés les montants compensatoires monétaires sur notre propre agriculture que j'avais trouvés en arrivant

et qui avaient atteint au milieu de mon septennat un niveau très élevé notamment à la veille des élections de 1978. Actuellement, le niveau des montants compensatoires monétaires est de zéro pour la France.\
QUESTION.- Ce sont les dirigeants de la presse, de la grande presse écrite régionale, la plus vivante qui reçoivent aujourd'hui un candidat à l'élection présidentielle. C'est une presse dont vos ministres ont dit et redit l'importance et la nécessaire vitalité et c'est une presse qui pourtant à l'instant essentiel d'un septennat qui s'achève, constate et déplore la convergence de deux phénomènes inquiétants pour son avenir. Nos journaux sont soumis du fait de l'Etat à des menaces concurrencielles redoutables et dans le même temps à des atteintes à leurs possibilités de défense. Je m'explique. Les menaces, ce sont aussi bien la multiplication des radios locales dans-le-cadre du monopole, que cette télématique pour laquelle des budgets énormes sont dégagés et pour laquelle la presse ne parvient pas à obtenir l'apaisement qu'elle -recherche. Et les atteintes à nos possibilités de défense sont aussi bien les augmentations sensibles de tarifs postaux qui ont pratiquement triplé en dix ans, que les réductions du bénéfice de l'article 39 bis du code des impôts que M. le ministre des Finances connaissait bien, première disparition à l'horizon 85 `1985`. Je sais bien que l'on peut retenir que parler d'intérêt catégoriel alors que se joue l'avenir de la France peut paraître à certains un peu fâcheux mais la presse n'est pas n'importe quelle catégorie et puisque l'on veut bien reconnaître l'importance qu'elle a par sa pluralité dans le jeu démocratique, nous souhaiterions, monsieur le Président, savoir si elle peut attendre compréhension, de la part d'un candidat et donc compréhension demain, dans un autre septennat ?
- LE PRESIDENT.- Il est tout à fait naturel que vous posiez la question de la presse écrite, je ne suis nullement choqué, la presse écrite a été associée à la vie de notre République et d'ailleurs très au-delà, la vie de notre culture, donc il est naturel que ceux qui y travaillent et ceux qui même l'utilisent pour leur expression se préoccupent de son avenir.\
`Réponse`
- L'ensemble de l'écriture, presse, édition, a été très inquiète il y a quelques dizaines d'années, vingtaines d'années au moment de l'arrivée massive de l'audiovisuel. Est-ce que l'image allait tuer l'écriture ? On a vu disparaître dans certains pays un très grand nombre de titres de journaux, l'exemple célèbre était celui de la ville de New-York, où il y avait un très grand nombre de journaux, il n'en restait plus que deux, était-ce une évolution irréversible, et est-ce que désormais, nos compatriotes ne connaîtraient plus que l'image ?
- Vous savez que l'évolution qui s'observe ne va pas, heureusement, dans ce sens. Et que l'écriture a gardé ou regagne une importance considérable dans nos sociétés. Je me réjouis qu'il en soit ainsi car je crois que la fonction de l'image et la fonction de l'écriture ne sont pas les mêmes et que l'une ne peut pas remplacer l'autre. Pour l'image, c'est l'instantanéité, c'est l'impression et l'écriture c'est l'information complète, c'est la documentation, c'est la réflexion. Et sans doute, on verra le fait que le développement de l'une entraînera le besoin de l'autre. Déjà à l'heure actuelle lorsqu'il apparaît des titres nouveaux, on s'aperçoit que la publication de ces titres ne se fait pas au détriment de titres existants mais au contraire commence à représenter un surcroît en somme de besoins, d'informations ou de connaissances.\
`Réponse`
- Alors qu'avons nous fait à cet égard ? Je considère, je vous le dis, je vous parle très franchement, sur le ton de ma campagne `campagne électorale` - et pourquoi faire campagne si c'est pour raconter des explications incompréhensibles ou ne pas répondre - je considère que la vraie menace sur la presse écrite en France eut été le développement désordonné des moyens audiovisuels à finalité commerciale. Je considère que vos journaux n'y auraient pas résisté. Je vous l'ai dit. Or, c'était facile, il suffisait de ne rien faire et de laisser faire. Il se serait créé, trente, quarante stations, au début, soi-disant politiques ou soi-disant syndicales, mais comme naturellement un moyen d'expression pour vivre a besoin d'argent, ils se seraient aussitôt tournés vers la publicité et à-partir du moment où on les aurait laissé exister, par quels moyens, en vertu de quoi, serait-on allé empêcher les intéressés, propriétaires de leurs antennes, de commencer

une publicité qui aurait été au début discrètement, et ensuite largement payante. Et finalement, ce sont les intérêts qui se seraient emparés de cette multiplication des radios-libres et des radios-pirates. Donc, le maintien du monopole public de l'audiovisuel en France a été la première, la plus solide des garanties qui aient été offertes à la presse écrite. Et je vous le dis franchement, je n'aurais pas été là, cela ne se serait pas produit. Il a fallu que je revienne à plusieurs reprises devant le Conseil des ministres pour rappeler qu'il existait des textes et qu'on ne pouvait pas accepter un développement désordonné d'un audiovisuel qui, à l'instinct, aurait été\
`Réponse`
- Deuxième élément, j'observe qu'il a pu se créer des journaux au-cours de la période, des journaux d'opposition et on a vu apparaître des titres, on a vu se développer, ou naturellement disparaître d'autres titres, mais ceci, c'est la vie, la vie compétitive de la presse. Il faut que les conditions économiques de la presse soient naturellement en France des conditions satisfaisantes, c'est-à-dire que les organes de presse puissent vivre de leurs propres ressources, vente et publicité, dans des conditions qui assurent la régularité de leur fonctionnement. Et il y a eu à cet égard des concertations régulières entre les pouvoirs publics et la presse. Concertations régulières sur les tarifs, car vous savez que la question des tarifs postaux que vous évoquiez a été traitée au-sein d'une commission, commission pour la fixation du régime fiscal de la presse et la presse a fini par demander un régime fiscal que je lui avais proposé comme ministre des Finances dix ans auparavant, et dont elle n'avait pas voulu, qui était le régime de la TVA à taux réduit qui était le plus adapté au développement et à la modernisation de la presse. Si la presse n'avait pas à l'heure actuelle la TVA notamment sur les investissements qu'elle va être conduite à réaliser, elle serait dans une situation économique beaucoup plus difficile. Donc ces questions doivent continuer à être traitées en concertation avec la profession et naturellement, si j'étais réélu, ce serait le cas.\
`Réponse`
- Alors, il reste le problème de l'informatique et des variantes, variétés d'informatique, télématique, téléinformatique, etc. Là, il faut s'apercevoir d'abord qu'il y a un développement industriel qui se fera en tout -état de cause, développement industriel pour lequel au surplus la France est bien placée puisque nous avons de très bons produits dans ce domaine et avec des chances d'exportation considérables. Ceux qui, comme vous, à l'instant se sont largement préoccupés et je les approuve, du problème de l'emploi, doivent savoir que c'est une des branches économiques qui va se développer, il est donc important que la France occupe le plus largement possible ce créneau sur la scène nationale et internationale. Ce développement de la télématique menace-t-il directement la presse quotidienne et la presse régionale. Je crois que ceci doit être étudié ensemble, il va de soi que si la télématique faisait ce que nous avons interdit précisément aux postes pirates de faire, c'est-à-dire de détourner vers elle des ressources notamment de publicité ou de petites annonces qui vont actuellement vers la presse, cet inconvénient apparaîtrait. Si au contraire, elle offre des services qui ne sont pas des services concurrents de ceux de la presse ou si elle offre des services complémentaires ou si certains de ces services sont assurés par la presse elle-même, ce qui est parfaitement concevable, il y a alors une certaine convergence d'intérêts et de développement. Et je crois, pour ma part qu'il faut explorer tout ceci avec la plus grande attention.\
`Réponse`
- C'est la raison pour laquelle on a procédé à des expériences, une expérience dans le département d'Ille-et-Vilaine `annuaire électronique`, une expérience dans la région de Vélizy, Villacoublay `Télétel`. A la proposition de généraliser tout de suite ces expériences, j'ai répondu par la négative. J'ai dit que pour que ces expériences puissent être jugées, il fallait un certain temps, un délai avait été fixé, il faut d'abord aller au bout de cette période expérimentale. Il a ensuite été décidé de créer une commission dite "du suivi" où on trouvera à côté des spécialistes des représentants du Parlement et des représentants de la presse elle-même. Cette commission devra juger la -nature des développements possibles ou la -nature des limitations à y apporter. Par exemple j'ai indiqué dès le départ que l'annuaire électronique ne devrait comporter en-matière d'indications des abonnés du téléphone que les indications qui sont actuellement fournies

matière d'indications des abonnés du téléphone que les indications qui sont actuellement fournies par les annuaires imprimés. Et que, nous n'admettrions pas que cet annuaire fut utilisé à d'autres fins. S'il y a des "services" qui peuvent être rendus par cette voie, ont peut très bien imaginer que ces services soient rendus à la diligence ou en liaison avec les autres moyens d'information et par exemple la presse régionale ou locale. Voilà donc mon sentiment sur cet avenir. C'est dans une concertation, comme on l'a pratiqué jusqu'ici, que devront être traités ces problèmes avec le double désir de maintenir l'indépendance et le bon fonctionnement de la presse écrite et aussi de voir dans quelles directions nouvelles, ces technologies nouvelles doivent s'orienter car elles constituent un des éléments du progrès industriel et technologique futur.\
Voilà, je voudrais vous remercier en vous disant ceci. Comment vais-je procéder à cet égard ? J'ai indiqué qu'en-raison de ma fonction, j'étais conduit à diviser ma campagne `campagne électorale` en deux périodes. Première période nous y sommes, c'est une période d'information, et d'explication.
- Deuxième période, débutant au début d'avril, qui sera une campagne classique de rencontres sur le terrain. Pourquoi cette division ? Réfléchissez un instant. A l'heure actuelle, que le Président de la République aille tenir une réunion électorale dans l'une de vos villes, cela provoquerait la stupéfaction dans la vie locale. Comment il est Président de la République, est-ce qu'il est candidat ? Comment l'accueillir ? Comment vont se comporter les uns et les autres ? Un Président de la République en fonction, ce que je suis, ne peut participer à des réunions sur-le-plan local qu'à-partir du moment ou la campagne est entrée dans sa phase finale c'est-à-dire où tout le monde voit qu'il s'agit du déroulement d'une campagne et où se succèdent les différentes réunions publiques. Je ne pourrai donc faire ces réunions pratiquement qu'à-partir du début de la campagne officielle.
- Par contre, d'ici là, campagne d'information et d'explication, campagne au-cours de laquelle je réponds à vos questions et en même temps j'annonce ce que seraient les objectifs de mon action si le peuple français, les électrices et les électeurs me faisaient confiance au mois de mai prochain. Je pourrais le faire d'une manière massive en développant d'un seul coup l'ensemble de ces perspectives, vous apercevez en-raison de l'ampleur de la matière qu'il serait impossible d'en présenter et d'en retenir l'essentiel. Donc, je vais le faire progressivement en traitant une série de sujets. Mais, je voudrais néanmoins vous en donner dès aujourd'hui l'architecture, et la conception.\
`Réponse`
- Dans l'action que je conduirais si j'étais élu à nouveau en tant que Président de la République, il y a d'abord des éléments à préserver. Et ces éléments supposent une action. Lesquels ?
- C'est évidemment la liberté, liberté qui doit être toujours protégée, maintenue et entretenue. Je note d'ailleurs en passant que personne ne m'a posé de questions sur la liberté depuis que j'ai commencé ma campagne `campagne électorale` alors que il y a encore quelques années, on créait des comités partout pour assurer sa défense. C'est donc que la liberté a été bien assurée en France au-cours de la période. La liberté. Ensuite la sécurité, sécurité intérieure et extérieure.
- Sécurité intérieure pour répondre à la préoccupation de nombreuses Françaises, de nombreux Français, qui doit être assurée naturellement dans-le-cadre des lois et donc par une bonne organisation de nos services de sécurité `police` et de prévention et de répression et un bon fonctionnement de notre appareil de justice.
- Ensuite la paix, élément central de notre politique extérieure, à-partir du moment où la paix est recherchée dans la sécurité et dans la dignité.
- Et ce qu'il faut maintenir aussi, c'est la solidarité entre les Français. Nous traversons une période de difficultés économiques et sociales vous l'avez dit à propos de vos régions, les Français pouvaient-ils, peuvent-ils renoncer à la solidarité entre eux ? Peuvent-ils réduire leurs dépenses de solidarité, peuvent-ils manifester moins de solidarité vis-à-vis de ceux qui sont sans travail, moins de solidarité vis-à-vis de ceux qui sont malades, moins de solidarité vis-à-vis des personnes âgées, moins de solidarité vis-à-vis du Quart-Monde qui se développe parmi nous ? Ma réponse est non. Il faut maintenir l'effort de solidarité entre les Français. Je ne veux pas être à la tête d'une armée qui abandonne ses blessés.\

`Réponse`
- Deuxième perspective : la préparation du futur. Cette préparation du futur elle-même comporte des éléments qui sont empruntés à la situation actuelle de la France et de l'extérieur et d'autres qui correspondent aux besoins plus permanents que durables. Alors, la préparation du futur, c'est la -recherche d'un haut niveau d'activité économique en France, la mise en condition de l'ensemb le de notre appareil productif, qu'il s'agisse des industries traditionnelles rénovées, qu'il s'agisse des industries de pointe rendues aptes à soutenir la compétition internationale afin de pouvoir créer des emplois £ c'est enfin le traitement spécifique du problème de l'emploi traité à-partir de l'emploi des jeunes. Des actions plus permanentes, c'est la poursuite de la mise à jour de nos institutions politiques et de leur bon fonctionnement et c'est la décentralisation appropriée de nos institutions locales dans la ligne de leurs attributions respectives, je le disais, communes et départements pour l'administration, régions pour la coordination économique et sociale.\
`Réponse`
- Et c'est enfin pour le long terme la -recherche de l'unité de la France. Et puisque vous êtes des hommes et des femmes qui écrivez, ce problème de l'unité de la France, il faut voir pourquoi il se pose à nous, comme il se pose. C'est parce que la France n'a pas, à mon avis, à l'heure actuelle, un degré suffisant d'unité culturelle. C'est qu'il y a des familles d'esprit, de tendances, de formation, qui sont non seulement différentes en France mais qui sont antagonistes et que notre système collectif de formation, d'expression, au lieu de rechercher s'il y a un fond culturel commun à la France, si le fait d'être Français c'est quelque chose qui est semblable pour nous tous, est un système qui accentue, au contraire, les différences dans tous les domaines et c'est pourquoi je pense que nous devons reprendre le domaine de l'unité au travers du problème de l'éducation, de la formation et de la culture. L'appareil éducatif français notamment dans ses grandes périodes, je pense notamment au début de ce siècle, a été un appareil qui a élaboré une certaine unité culturelle de la France. Il faut qu'à nouveau il puisse élaborer une telle unité. Il faut que cette unité de la France apparaisse dans les manifestations intellectuelles et culturelles de notre pays et donc qu'on puisse la retrouver à la lecture de vos colonnes.
- Je vous remercie, j'étais très heureux de cette rencontre avec vous.\